

## Questions orales

• (1120)

Cela signifie que, au début de l'année prochaine, cette enquête qui, je le répète, sera publique, transparente et civile commencera et portera sur toutes les allégations précises qui ont été faites.

J'ai demandé au chef d'état-major de la défense de rappeler aux membres des forces armées les règles en ce qui concerne toute déclaration sur des questions militaires et je remarque que le major Armstrong a enregistré l'entrevue avec les journalistes de l'émission *Le Point*, il y a environ deux ou trois jours, avant que je ne fasse cette annonce, hier.

Je pense que la meilleure chose à faire maintenant est d'examiner toutes les plaintes, toutes les préoccupations exprimées par n'importe quel membre des forces armées ou qui que ce soit d'autre dans le cadre d'une enquête publique qui commencera l'année prochaine.

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, quant aux contraintes de l'enquête actuellement en cours et des procès, je rappellerai au ministre qu'il a déjà fait un premier pas, se rendant à notre demande, et a fait en sorte que l'enquête devançera toute la possibilité de processus d'appel. Il devrait continuer en ce sens, à notre avis, et au lieu de demander aux officiers supérieurs de l'armée que les militaires cessent de parler des événements qui se sont déroulés en Somalie, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait, lui, faire preuve de la plus grande transparence et annoncer dès maintenant s'il entend confier les pouvoirs d'une véritable commission d'enquête publique à ceux qui seront chargés d'enquêter sur la situation en Somalie?

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais corriger le député sur un point. Cette enquête ne nuira en rien aux appels qui se poursuivront peut-être en même temps.

En ce qui concerne l'autre partie de sa question concernant le mandat de la commission d'enquête, son collègue a déjà soulevé ce point vendredi dernier. Le mandat est établi, à l'heure actuelle, par le juge-avocat général des Forces canadiennes, ainsi que les représentants du ministère de la Justice. Lorsque nous annoncerons la composition de la commission d'enquête, c'est-à-dire le nom du président et des autres membres, nous rendrons également public, à ce moment-là, le mandat de la commission.

Ce mandat sera assez large pour que la commission puisse se pencher sur toutes les plaintes formulées par des gens comme le major Armstrong et les députés de l'opposition, ainsi que d'autres personnes au Canada qui ont le sentiment, tout comme nous d'ailleurs, que cette question est extrêmement grave et doit être réglée le plus rapidement possible.

[Français]

## LES CASQUES BLEUS CANADIENS EN BOSNIE

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

On apprend qu'un cessez-le-feu fragile est intervenu ce matin à Bihac où 20 des 55 Casques bleus canadiens sont toujours maintenus en otage par les forces serbes. Ce cessez-le-feu devrait permettre une reprise des négociations entre les parties impliquées et éventuellement, nous l'espérons, un dénouement de l'impasse.

Le ministre de la Défense peut-il faire le point quant à la situation qui prévaut actuellement à Bihac et nous informer des termes du cessez-le-feu?

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas d'informations exactes sur les termes du cessez-le-feu à Bihac. Je dois souligner que nous avons seulement cinq Canadiens à Bihac; la plupart des soldats qui sont détenus, 55, sont basés près de Visoko, au nord de Sarajevo.

[Traduction]

Cinquante-cinq Canadiens sont actuellement détenus. Leur situation n'a pas changé. Ils sont en bonne forme. Nous sommes en train de négocier leur libération. Cela s'inscrit dans le problème plus vaste de Bihac où nous avons cinq Canadiens. Selon certains rapports, les hostilités se seraient quelque peu apaisées à Bihac. Nous espérons que la situation va revenir à la normale.

À l'heure qu'il est, la situation n'a guère changé par rapport à hier.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre qu'il n'y a pas 20 mais 5 soldats canadiens pris en otage à Bihac, mais le ministre conviendra avec moi que cinq, c'est toujours cinq de trop.

Compte tenu du fait qu'il y a encore des Casques bleus canadiens pris en otage en Bosnie, le ministre peut-il nous indiquer quelle est la position défendue par le Canada face à ses partenaires, quant à la possibilité de poursuivre les frappes aériennes?

[Traduction]

**L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.):** Monsieur le Président, notre représentant auprès de l'OTAN à Bruxelles a eu hier des entretiens sur le recours futur aux frappes aériennes.